

BRIGNAC



infos n° 45



1° semestre 2018

Sommaire

Page 1	Bel Eté
Page 2	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 4	Les Finances Communales
Page 5	Les Informations Communales
Page 15	Le Mot des Associations
Page 19	Les Renseignements Divers
Page 30	Les Informations Communautaires
Page 32	Un Peu d'Histoire
Page 40	Les Dates à Retenir
Page 41	Morts pour la France

Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,
de 14 h 00 à 17 h 30.**

 /  : **02.97.22.80.88**

Adresse internet :
mairie.brignac@wanadoo.fr

Le secrétariat sera fermé du :

**Vendredi 17 août à 17 h 30
Au
Mardi 11 septembre à 14 h**

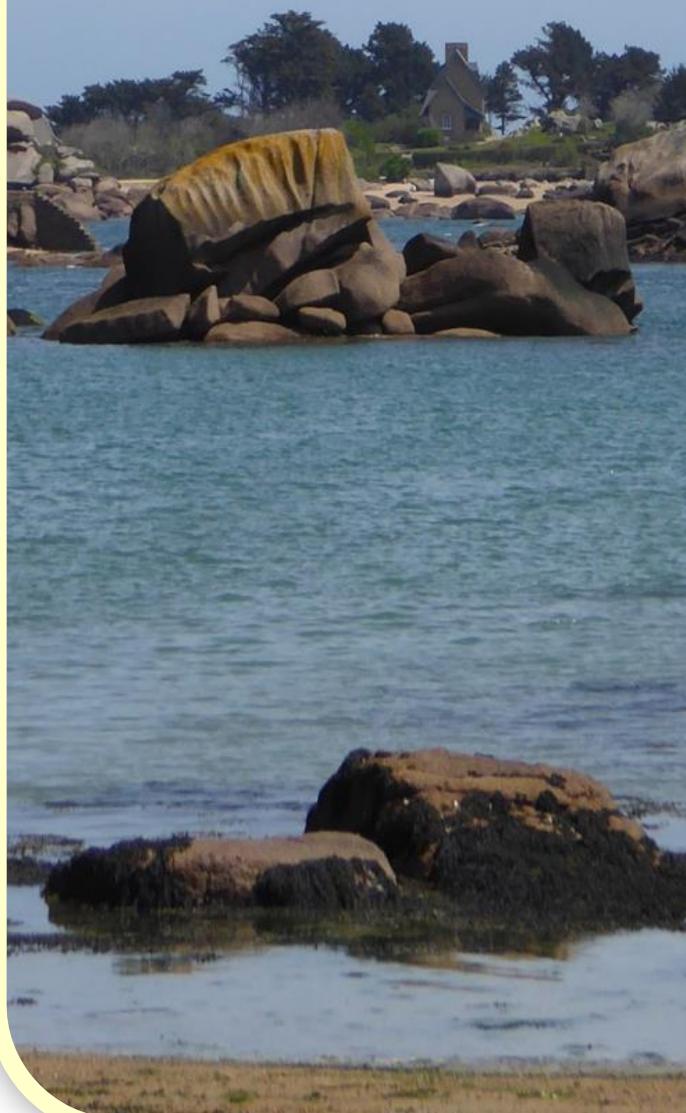
Permanence du Maire :

Le Jeudi de 9 h 30 à 11 h

Permanence du 1^{er} Adjoint :

Le samedi de 9 h à 10 h 00

**L'Equipe
Municipale
Vous souhaite
De
Bonnes
Vacances**



Bel été

C'est l'été, profitez pleinement de ce moment de repos et de détente dans la joie et la bonne humeur avec votre entourage, vos amis et toutes les personnes que vous serez amenés à rencontrer.

Courage à tous ceux qui travaillent.
Les membres du Conseil Municipal restent à votre disposition afin de répondre à vos besoins et attentes.
Bel été à toutes et à tous.

**Votre Maire
Martial Le Breton**



Les Réunions de Conseil Municipal en Bref

Le 1^{er} Février 2018

Absent : D. HAGUET

Secrétaire : J. GUILLOUX

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- L'entreprise TBI de Ploërmel est retenue pour le changement du photocopieur en location.
- Les nouveaux statuts de Ploërmel Communauté sont adoptés.
- L'entreprise La Pierre à l'Œuvre est retenue pour les travaux de réfection du mur intérieur de l'église pour un montant de 469.26 € HT.
- La subvention suivante est accordée :
 - * Ecole Marie-Louise GASTARD de Brignac (OCCE) : 263.50 € (Arbre de Noël)

Le 5 Avril 2018

Absent : D. HAGUET (pouvoir à O. MAHO), M. JEGO

Secrétaire : A. DOYEN

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier payeur sont adoptés pour les sommes suivantes :
 - * FONCTIONNEMENT : Recettes : 212 143.01 € Dépenses : 121 842.65 €
 - * INVESTISSEMENT : Recettes : 135 894.35 € Dépenses : 188 623.70 €
- L'affectation du résultat 2017 est réalisée de la manière suivante :
 - * 33 132.45 € au fonctionnement et 57 167.91 € à l'investissement
- Le budget primitif 2018 est voté pour :
 - * Fonctionnement : 172 757.45 € en dépenses et en recettes.
 - * Investissement : 155 267.18 € en dépenses et recettes.
- Les taux communaux des taxes locales restent inchangés par rapport à 2017, à savoir :
 - * Taxe d'habitation : 11.38 %
 - * Taxe foncière bâtie : 12.60 %
 - * Taxe foncière non bâtie : 42.23 %

Le 5 Avril 2018 (suite)

- Les subventions suivantes sont accordées :

- * Centre Eugène Marquis : 50 €
- * Amicale des sapeurs-pompiers de Ménéac : 120 €
- * Alcool Assistance SCT Morbihan : 50 €
- * CCAS de Brignac : 800 €
- * Banques alimentaires (cotisation) : 70 €
- * Collège Mme De Sévigné de Mauron (1 voyage) : 40 € (versée directement à la

famille)

- Il est décidé que toute association faisant une demande de subvention devra fournir son rapport financier de l'année précédente.

- L'entreprise De Kerpezdron de Ménéac est retenue pour réaliser les travaux de renforcement du réseau d'eaux pluviales de l'église pour 9 614 € HT.

- La révision des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan est approuvée.

- La vente d'une partie de la route de la Touche est décidée au profit de M. FAURE Jean et Mme LAFONT Monique au prix de 1.50 € le m², tous les frais relatif à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

- Un avis favorable est donné au Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du Pays de Ploërmel.

Le 20 Juin 2018

Absent : D.JEHANNET

Secrétaire : D. HAGUET

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement communal la convention avec Morbihan énergie est acceptée pour un montant de 27 000 € TTC.

- Le nom retenu pour le lotissement est : Lotissement de « l'Orée du Bois ».

- Il est décidé la création d'un budget annexe pour le lotissement.

- Le devis présenté par M. LENOIR géomètre pour le bornage des différents lots est accepté pour un montant de 1 524 € TTC.

- Les participations suivantes sont accordées :

* Entente Morbihannaise du Sport Scolaire : 0.15 € par habitant.

* Ecole Marie-Louise GASTARD : 496 € pour les frais de cantine scolaire.



Les Finances communales

Le Compte Administratif 2017

Fonctionnement Dépenses :

Article	
011 Charges à caractère général	56 684.45
012 Charges de personnel	45 780.52
014 Atténuation de produits	11 368.28
042 Opérations d'ordre de section à section	0.00
65 Autres charges de gestion courante	16 880.82
66 Charges financières	1 128.58
TOTAL des dépenses	121 842.65

Fonctionnement Recettes :

Article	
70 Produits des services et du domaine	1 611.38
73 Impôts et taxes	85 569.33
74 Dotations, subventions	63 301.24
75 Autre produits de gestion courante	15 173.99
76 Produits financiers	1.33
77 Produits exceptionnels	0.00
002 Excédent antérieur reporté	46 485.74
TOTAL des recettes	212 143.01

Investissement dépenses

Article	
001 Déficit reporté	13 457.01
1641 Emprunts auprès d'Ets de crédits	14 942.53
231 Immo.corporelles – Voirie	37 551.00
231 Immo.corporelles- Bâtiments	115 627.04
Acquisition de Matériel	2 607.12
TOTAL des dépenses	188 623.70

Investissement recettes

Article	
I0222 FCTVA	7 295.00
I068 Excédent de fonctionnement capit.	28 599.35
I3 Subvention - Voirie	0.00
I641 Emprunt en Euros	100 000.00
001 Excédent reporté	0.00
TOTAL des recettes	135 894.35

Le Budget Primitif 2018

Fonctionnement Dépenses :

Article	
011 Charges à caractère général	58 477.77
012 Charges de personnel	48 890.00
014 Atténuation de produits	17 815.41
65 Autres charges de gestion courante	17 750.00
66 Charges financières	1 265.00
023 Virement à l'investissement	28 559.27
TOTAL des dépenses	172 757.45

Fonctionnement Recettes :

Article	
70 Produits des services et du domaine	502.00
73 Impôts et taxes	68 880.00
74 Dotations, subventions	62 442.00
75 Autre produits de gestion courante	7 800.00
76 Produits financiers	1.00
002 Excédent antérieur reporté	33 132.45
TOTAL des recettes	172 757.45

Investissement dépenses

Article	
001 Déficit reporté	52 729.35
1641 Emprunts auprès d'Ets de crédits	4 438.56
231 Immo.corporelles – Voirie	12 000.00
231 Immo.corporelles- Bâtiments	54 100.00
2158 2158 Achat Matériel et outillage	3 690.00
231 Aménagement de terrain	31 99.27
TOTAL des dépenses	155 267.18

Investissement recettes

Article	
I0222 FCTVA	6 000.00
I068 Excédent de fonctionnement capit.	57 167.91
021 Virement de fonctionnement	28 559.27
I3 Subvention – Voirie	0.00
I3 Subvention – Bâtiment	63 540.00
I641 Emprunt en Euros	0.00
TOTAL des recettes	155 267.18



Les informations Communales

Les Vœux du Maire

Le 7 janvier se déroulait la cérémonie des vœux du maire. Vous avez été nombreux à y assister ainsi que de nombreuses personnalités représentant les localités avoisinantes. Il est à noter aussi la présence de Monsieur Mickaël DORE Sous-Préfet du Morbihan. Nous vous remercions toutes et tous pour votre participation à ce rassemblement.

Le discours de Martial Le Breton, Maire, au niveau intercommunal portait sur le long et fastidieux travail administratif pour rendre les actions concrètes de Ploërmel Communauté effectives le plus rapidement possible. Au niveau communal, il portait principalement sur les nombreux travaux réalisés durant l'année 2017 et sur ceux prévus pour 2018, tout en n'omettant pas notre école communale et les nouveaux arrivants qu'il a salués.

Cette cérémonie se concluait par un pot de l'amitié. Nous comptons sur vous l'année prochaine en espérant vous retrouver toujours plus nombreux.



7 janvier



Commémoration de la fin de la guerre 1939 -1945

8 Mai 1945 - 8 Mai 2018

73 ans déjà

En ce jour du 8 mai 2018, nous nous sommes réunis devant le monument aux Morts de Brignac, pour commémorer les 73 ans de la fin de la guerre 39/45 qui a coûté la vie à plusieurs millions de morts en Europe et nous a montré que le fanatisme et l'endoctrinement d'un peuple pouvait conduire à la plus terrible des horreurs. Mais malheureusement l'être humain n'a pas retenu la leçon de cette période et 73 ans après les mêmes horreurs recommencent.

Voilà pourquoi nous nous sommes retrouvés devant ce monument. Malgré le beau temps nous n'étions qu'une trentaine de personnes à se souvenir de cette période qui nous redonnait notre liberté.

Avec un détachement de pompiers de Ménéac venu comme à chaque commémoration rendre les honneurs ; nous avons écouté un message du secrétaire d'état auprès des anciens combattants nous retraçant les années sombres de notre histoire.

Après ce message, Martial Le Breton, Maire, a dans son discours rappelé :

« 73 ans nous séparent de cet instant où le monde a pu entrevoir la fin du cauchemar et aujourd'hui nous n'avons rien oublié. Même si les estimations sont difficiles à établir on donne le nombre de 60 millions de morts (...) 217 600 soldats français ont donné leur vie pour combattre l'envahisseur. A leur côté, des hommes et des femmes se sont levés pour combattre dans l'ombre et apporter leur soutien par une résistance souterraine qui a pu redonner espoir et trouver la voie de la victoire (...)

Pensons notamment à Joseph Groseil, enfant de Brignac, né en 1918 à Kerbugand, prisonnier, évadé, puis repris, mort au camp de Maüthausen le 14 juin 1944 (...)



Disons à nos enfants et petits-enfants ; la paix, la démocratie, les valeurs républicaines sont des combats de tous les jours, nous ne devons jamais baisser la garde (...) perpétuons le message universel : plus jamais ça ».



La gerbe a été déposée par Martial et notre ami René ancien combattant en Algérie.

Après un moment de recueillement, la Marseillaise a retenti pour l'hommage officiel.

Nous remercions pour leur fidélité nos portedrapeaux, Michel et Paul ainsi que tous les anciens combattants présents ce 8 mai.

Cette cérémonie a été clôturée par un pot de l'amitié.

Brignac



8 mai 2018



Inauguration Restauration de l'Eglise

Le dimanche 22 avril, après la bénédiction de l'église et une messe célébrée par le Père Philippe Le Bigot, Vicaire Général et le Père Crispin, accompagnés par la chorale de Mauron qui nous avait fait l'honneur de venir à Brignac, avait lieu l'inauguration de la restauration de notre église.

Martial Le Breton, Maire, après avoir coupé le ruban tricolore, a dans son discours accueilli M. Mickaël Doré Sous-Préfet, Paul Molac Député et Michel Pichard Conseiller départemental, remercié les nombreux élus et la population présente. Il a rappelé combien il était important d'entretenir notre patrimoine afin de le préserver.



« C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que je vous accueille au nom du Conseil Municipal et des habitants de Brignac dans ce lieu chargé d'histoire.

Nous sommes très heureux et très fiers de vous retrouver ici nombreux, pour l'inauguration de la restauration de l'église marquant notre attachement à notre patrimoine.

Notre Eglise paroissiale dédiée à St Barthélémy est un édifice du 15^{ème} siècle.

Au fil du temps, l'édifice a subi des restaurations par les municipalités successives grâce à leur volonté et à l'implication constante des habitants, le retable rénové en 1983, le vitrail du 16^o siècle rénové en 1996 et 2 autres vitraux rénovés en 2012.

Il reste encore la restauration des cloches, l'usure du temps ayant fait son œuvre.

Ce patrimoine doit être évidemment protégé, il participe à notre identité. Nos monuments portent en eux non seulement le témoignage de l'histoire mais également l'empreinte des hommes et des femmes qui ont bâtis Brignac. D'une manière ou d'une autre c'est les remercier pour leur participation à la vie de cet édifice, à son utilité, à son voyage à travers les âges ... au service des générations qui passent et se succèdent »

Le coût global des travaux s'élève à : 134 950.00 € HT, subventionné par divers organismes à la hauteur de 63 540.00 €.

Il a remercié les bénévoles qui participent d'une manière ou d'une autre à la vie de cet édifice :



« Nous voulons que notre Eglise soit vivante, je remercie les bénévoles qui ont réalisé des travaux de démolition, de peinture, de nettoyage et qui ont contribué à la réalisation de cette belle restauration, ainsi que Mme Sohier qui ouvre tous les jours l'église afin que les paroissiens mais aussi ceux qui ne partagent pas leur foi puissent la visiter ou s'y recueillir ».

Michel Pichard, Conseiller départemental, a salué l'engagement des élus dans la rénovation de ce bâtiment dont l'avenir est préservé.



Paul Molac, Député, mais aussi professeur d'histoire, après avoir observé les vitraux, a signalé que plusieurs signes montrent *« que probablement l'un d'eux a été financé par Claude de France, fille d'Anne de Bretagne (...) la volonté des habitants de restaurer cet édifice montre leur attachement aux valeurs portées par le christianisme, notamment la solidarité, le partage. Ce qui me permet de dire qu'à Brignac existe encore une vie sociale, solidaire »*

Mickaël Doré, Sous-Préfet, a souligné que les communes rurales ont une importante carte à jouer en devenant ces petits villages où il fait bon vivre, puis a réaffirmé « *l'Etat va continuer d'aider les communes à travers la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).* »

Pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur était servi à la salle « le Verger ».

Bannière de Saint Barthélémy



A la demande de Mme Sohier et des familles Guilloux, Bazin et Le Tarnec, M. Houët de Mauron, couturier de métier, est venu pour recouvrir la bannière d'un film protecteur.

Quand il a vu celle-ci, il a jugé qu'elle avait besoin d'une restauration importante.

Son intervention a duré plusieurs mois tout à fait bénévolement afin que celle-ci retrouve toute sa splendeur.

Nous l'en remercions infiniment.

Vous pourrez découvrir la bannière restaurée lors de la procession de la Saint Barthélémy au mois d'août.

Kiosque à livres partagés

Un projet d'un point livres participatifs a mûri depuis quelques temps au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Celui-ci devrait se concrétiser dans quelques mois, car Albert notre 3^{ème} adjoint a rencontré « Guyot Environnement » de Ploërmel en vue de l'acquisition d'une ancienne cabine téléphonique. Celle-ci est arrivée à Brignac, et a été offerte gracieusement par leurs soins.

Après remise en état par des bénévoles, l'idée est d'en faire une petite bibliothèque où chacun pourra y déposer, partager, rapporter ou échanger un livre quand il le souhaitera, ce sera libre et gratuit.



Vous avez des livres, vous souhaitez vous en séparer, vous pouvez dès à présent les apporter à la Mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

La Maison de Manon



Animations à Thèmes :

Le Mardi 30 octobre
Soirée Halloween



Réservée aux enfants
Les parents sont les bienvenus

Les Dates des Congés :

Du dimanche 21 octobre inclus au samedi 27 octobre inclus

Du lundi 24 décembre inclus au dimanche 30 décembre inclus

Réouverture le lundi 31 décembre au soir pour le réveillon de la Saint Sylvestre

L'Anniversaire de la Maison de Manon

Voici 5 ans que nous sommes arrivés à Brignac, bien nous en a pris.

Le 6 mai dernier, nous avons souhaité fêter cet anniversaire. De nombreux clients accompagnés de leur famille ou amis avaient répondu présents, nous avons passé une excellente journée dans une sympathique ambiance.

Nous remercions toute notre fidèle clientèle de leur assiduité en venant prendre un moment de plaisir dans notre établissement et espérons continuer à les voir aussi souvent que possible.

Nous sommes à votre disposition pour tous repas de famille, diverses cérémonies, repas associatif, de travail, etc.



Encore MERCI à tous



Nicolas et Mickaël.

TF1 à la Maison de Manon

En octobre 2012, TF1 était contacté dans le cadre de son émission « SOS Villages », dans l'espoir que la commune trouve un repreneur pour son dernier commerce fermé depuis plusieurs mois.

En mai 2013, la Maison de Manon ouvrait et TF1 était venu pour un 1^{er} reportage.

Le 30 mai, une équipe de TF1 est revenue à Brignac pour mettre à l'honneur Mickaël et Nicolas à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de leur arrivée.



Celui-ci a été diffusé le 5 juin au 13h de Jean-Pierre Pernault.

Pour les Yeux d'Enzo

Paulette et Alexandre demeurent à la Marglas. Au mois de novembre 2017 ils avaient lancé un appel aux dons sur internet, leur petit-fils Enzo 14 ans souffre d'une maladie de la vue, dite de Best. Maladie génétique dégénérative qui se caractérise par la dégradation de la partie centrale de la rétine. Une tache noire au milieu de chaque œil entraîne une perte importante de cette vision centrale. Pour Enzo la maladie progresse très vite.

Enzo aime le sport, sa maladie ne l'a pas arrêté, il pratique le tennis depuis 7 ans, fait du vélo. Il aime le bricolage, travailler le bois et apprend tout seul.

Afin d'améliorer son acuité visuelle, Enzo a besoin d'une paire de lunettes fabriquée au Canada mais très coûteuse, près de 13.000 €.

En parallèle, Enzo commence à apprendre le braille (système d'écriture tactile à points saillants, à l'usage des personnes aveugles ou fortement malvoyantes). Son professeur est surpris de la rapidité avec laquelle Enzo apprend.

L'appel de Paulette et Alexandre a été entendu à Brignac et 3 associations, les Marchous d'Brigna, la Société de Chasse et l'Amicale Laïque, ont fait un don « Pour les yeux d'Enzo ».

Ces dons ont été remis aux grands parents d'Enzo le samedi 3 février par Martial Le Breton, Président des Marchous d'Brignac.

Aujourd'hui, Enzo a ses lunettes mais maintenant il faut trouver un assureur ...



" Grâce à vos dons, ses lunettes ont changé sa vie."

Enzo, ainsi que ses parents et grands-parents (Paulette et Alexandre Michel), tiennent à remercier l'Amicale Laïque, la société de Chasse de Brignac, les Marchoux d'Brigna et la Maison de Manon, ainsi que toutes les personnes de Brignac, des communes voisines et éloignées pour leur aide à l'acquisition des lunettes d'Enzo.

Grâce à ce soutien et cet élan de générosité, Enzo a pu retrouver de l'autonomie et de la confiance en lui pour l'avenir.



**Encore
Un Grand Merci
A
Toutes et à
Tous !**

Zones Humides

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a établi la cartographie des zones humides de la commune. Le dossier détaillé est consultable à la mairie du **25 Juin 2018 au 27 Juillet 2018**.

Une réunion publique aura lieu le jeudi 12 juillet 2018 à 20h30 à la salle « Le Verger ».

L'Ecole Marie-Louise Gastard



La seconde partie de l'année scolaire a été riche culturellement

De Février à avril, Maëlle Pencalet de la Compagnie TerRain' vAgue a mené un projet danse avec les enfants de notre école, simultanément avec celle de St Briec de Mauron. C'est après une dizaine de séances de pratique d'expression corporelle en travaillant sur le thème de l'architecture, avec des lignes, des déplacements du corps et des positions de yoga, que le tout a donné une restitution avec les grands de l'Ecole de la Ville aux Oies, à la salle Socio-Culturelle de St Briec de Mauron le jeudi 19 avril, devant tous les parents et invités. Le lendemain, dans ce même lieu, une rencontre danse avait lieu avec les conseillers pédagogiques de l'Inspection et nos correspondants de l'Ecole Yves Coppens de Ménéac. Divers ateliers de danse, mêlant les émotions ont permis aux enfants des 3 écoles de produire de petites chorégraphies bien recherchées. Le tout s'est finalisé par une représentation de leur spectacle de la veille.

Pour la fête de l'école qui s'est déroulée le dimanche 25 mars, il allait de soi que les enfants préparent un spectacle de danse, ceci pour le plus grand plaisir des parents et public qui ont vraiment apprécié et ont su le rendre aux jeunes artistes par leurs applaudissements.

En avril, les enfants ont repris leur rôle de jardiniers en herbe, pour préparer des semis en vue du marché de Printemps. Tout un art le jardinage, quel bonheur pour ces jeunes

enfants de remplir des godets de terreau, d'y mettre des graines de légumes variés, de fleurs, les disposer dans la serre de l'école, les arroser, les observer pousser, grandir eux aussi... Arrivés quelques semaines plus tard au samedi 19 mai, les enfants ont endossé le rôle de marchands sur la Place du Souvenir, devant leur étal, où s'est effectuée une belle vente de plants divers complétés par ceux de villageois Brignacois et Briochins participant à ce bon moment convivial, qu'ils en soient ici remerciés. En même temps, pour la première fois, la porte ouverte de l'école, où tout à chacun pouvait rentrer dans l'ancre de l'école, de la classe où grandissent les enfants une bonne partie de la journée. Où ils apprennent, acquièrent des connaissances de plus en plus construites, où ils s'enrichissent de savoir-être, de savoir faire et de savoir...

En mai, un autre projet culturel prenait place dans l'école, laissant une trace artistique dans le temps. En effet, avec l'aide de Gemma Collins, animatrice arts plastiques de l'Office Culturel, les enfants ont réalisé une magnifique fresque murale à l'entrée de l'Ecole embellissant les plaques de limite de propriété. Sur celle-ci, les enfants y ont laissé leurs empreintes de mains avec des couleurs de peinture très estivales valorisant la nature qui les entoure.

Fin mai, les enfants ont pris plaisir à regarder un spectacle "en un éclat", spécifique au jeune public, diffusé par l'Office culturel à la salle Socio-Culturelle de St Brieuc de Mauron. Ce fût un spectacle mêlant la danse classique avec le Hip-Hop et le geste graphique basique avec pinceau et peinture : spectacle époustouflant pour les jeunes enfants, mais aussi pour les adultes accompagnateurs.

Le dernier mois de l'année scolaire a offert aux enfants plutôt des sorties en dehors de l'Ecole. En effet, jardinage au jardin de l'Ecole, piscine à Mauron une fois par semaine dès que la météo le permettait. C'est aussi cela qui aide l'enfant à mieux se construire :

conquérir un autre espace, un autre milieu, s'y adapter, s'y épanouir...

Et en toute fin de l'année, une sortie en RPI (les 2 écoles) à l'Ecole Yves Coppens à Ménéac; le mardi 3 juillet a permis de mettre en exergue un travail en littérature sur quelques albums étudiés préalablement dans nos classes respectives pour réaliser un défi lecture.

Enfin, avant de partir en vacances, une dernière journée RPI a eu lieu cette année à St Brieuc de Mauron, où tous les enfants se sont retrouvés pour des jeux et une dernière sortie à la piscine.

La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 3 septembre 2018**

Pour toute inscription ou renseignement, cela est possible :

Jusqu'au vendredi 13 juillet et à partir du 27 août,

Contactez l'école au **02.97.22.80.36** ou le **06.77.83.24.17**

De très bonnes vacances à tous





Le Mot des Associations

Les Marchous d'Brigna

En ce milieu d'année et avec l'été qui approche timidement, nous sommes bien heureux de pouvoir redécouvrir les belles couleurs de notre campagne, toujours aussi nombreux.

L'assemblée générale a eu lieu le 17 mars dernier, elle s'est poursuivie par un repas à La Maison de Manon. Lors de celle-ci, le bureau a été élu :

Président : Le Breton Martial
Trésorier : Johnston Guy
Secrétaire : Grippon Céline

Vice-Présidente : Piederrière Maryvonne
Trésorier adjoint : Duval Bernard
Secrétaire adjointe : Ménagé Nicole

Avec ce beau temps les randonnées pédestres fleurissent un peu partout. Nous avons participé à celles de Concoret le 26 mai et de Guilliers le 16 juin qui étaient des marches gourmandes, quoi de mieux que de dépenser de l'énergie tout en savourant de bons petits plats.

Comme nous vous l'avions annoncée dans le dernier numéro, nous réitérons notre

randonné sur les chemins de Brignac pour la troisième année le **dimanche 2 septembre** prochain, alors venez nombreux et faites le savoir, c'est une manière de faire connaître notre petite commune pour montrer que même chez nous ça bouge.

*Pour finir l'année en beauté,
notre petite équipe partira à
la rencontre de :*
« Marie Guerzaille »
*pour une journée de franches
rigolades.*



*En attendant,
Passez un bel été
En famille et
Entre amis*



La Société de Chasse

La saison de chasse 2017/2018 est achevée depuis le 28 février. Le début de la prochaine saison devrait prendre effet le 16 septembre 2018, mais les battues aux nuisibles vont reprendre à partir du 15 août, comme les saisons précédentes.

Les comptages du mois de février (3 parcours de nuit sur un tracé défini) ont permis de recenser une grande partie des animaux présents sur la commune ; le lièvre régresse un peu sur certains secteurs, stable sur d'autres, c'est une affaire à suivre en cours de saison prochaine. Le renard est toujours présent, mais en quantité moins importante ; la pression reste toujours de mise avec les battues, déterrages ...



Le lapin se cantonne principalement sur le village de « la Ville Derrée », quelques sujets éparpillés autrement, mais de moindre importance.



Le chevreuil semble bien intégré sur la commune, la population augmente régulièrement depuis quelques années.



Le gibier à plumes (surtout le faisan) est bien présent sur certains secteurs, reste à savoir si ces oiseaux peuvent se reproduire dans de bonnes conditions, afin d'augmenter la population et la renouveler par la même occasion ... ?



Le repas organisé par la société le 4 mars 2018 a connu un succès cette année avec les parts à emporter préparées à la salle « le Verger ».

Merci à la municipalité pour mise à disposition de la salle et annexes.

Le permis de chasser à 0 € est toujours en vigueur, mais les personnes intéressées sont peu nombreuses sur notre secteur.

L'assemblée générale des chasseurs a eu lieu le 17 juin.

Composition du bureau :

<i>Président</i> : Laurent SCULO	<i>Vice-Président</i> : Alain LABBÉ
<i>Trésorier</i> : Yannick MÉTAYER	<i>Trésorier adjoint</i> : Vincent BIENNE
<i>Secrétaire</i> : Bernard PIEDERRIÈRE	<i>Secrétaire adjoint</i> : Antony PAMBOUC

Club des Genêts d'Or

Cette année a mal débuté, 2 de nos anciens adhérents Marcel et Agnès nous ont quittés, ainsi que Annick, notre adhérente assidue.

Nos activités tiennent la forme, les jeux extérieurs ont repris après des semaines de pluie, le temps est en effet important pour ceux qui aiment le palet. D'autres peuvent préférer la pétanque, ou un jeu nordique avec des quilles (le molki), mais la belote bat toujours les records



de préférence, le triomino ce n'est pas mal non plus.

Nous avons participé au lâcher de truites et nous prévoyons notre Fest-Deiz pour le 11 novembre 2018.

Nous avons accueilli 4 nouveaux adhérents depuis le début de l'année, mais nous pouvons encore accepter les personnes qui désirent venir nous rejoindre. C'est avec plaisir que nous les recevrons 2 fois gratuitement.

Pour tous renseignements : 02 97 22 81 07

L'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque, composée de parents d'élèves et d'amicalistes qui œuvrent ensemble pour dynamiser l'école permettant la réalisation de ses projets. Ainsi, elle a permis aux élèves du RPI de faire un séjour avec 4 nuitées dans un centre PEP à la Trinité sur Mer en finançant 2250€, de même pour l'Amicale Laïque de St Briec de Mauron. Ceci a diminué considérablement le coût par enfant pour les familles. Et évidemment on comprend mieux ainsi, l'investissement des parents dans les manifestations tout au long de l'année scolaire. En effet à compter de mars, tous les mois, l'association s'est investie dans un évènement sur la commune qui a été relayé dans la presse locale, beau clin d'œil pour le village !

La première manifestation est la kermesse qui s'est déroulée le dimanche 25 mars. Même si nous étions au tout début du printemps, la température n'était pas en adéquation et le vent était plutôt frais c'est le moins qu'on puisse dire. Mais bon, c'est comme ça ! La kermesse de Brignac a toujours eu lieu le dimanche des rameaux ! C'est la première de tout le secteur... Et, la fréquentation a été assez correcte permettant d'obtenir un bénéfice honorable avec 50 % provenant de la tombola.

Ensuite, trois semaines plus tard le dimanche 15 avril, l'association était investie

dans le lâcher de truites avec les trois autres associations de la commune.

Le Samedi 19 mai de 11h à midi et demi, l'Amicale s'associait aux enfants pour aider à vitaliser leur marché de printemps où beaucoup de plants divers et variés jonchaient les petites tables d'école. D'ailleurs, merci beaucoup aux habitants qui participent à cet évènement soit en apportant des plants, soit en venant y faire un tour.

Et le dimanche 10 juin, dernier investissement en terme de bénévoles et cette fois-ci, c'était une première : organiser un Vide Grenier à la salle Le Verger en partenariat avec les Marchous d'Brigna. Une très belle expérience pour des novices dans ce genre de manifestation. Opération qui sera reconduite !

Cet enchaînement de rendez-vous sur ce premier semestre prouve que l'on peut confirmer sans aucun doute cette citation : **"On ne naît pas Bénévole, on le devient"**

Enfin, le vendredi 29 juin, l'association a invité tous ses membres lors de l'Assemblée Générale où il a été fait un bilan moral et financier de la kermesse, ainsi que les bilans du Lâcher de Truites, du Vide Grenier et le compte de résultat de l'année scolaire 2017/18. A la suite de cela, Joseph Chasles a été remercié et récompensé pour 60 ans de bénévolat dans l'Amicale, commencé à l'âge de 15 ans.

Albert Doyen s'est vu élire Vice-Président du bureau suite au départ de Roger Moël.

Et pour finir cette soirée, un buffet était offert à tous, laissant place à des discussions libres et ouvertes permettant une fois de plus de tisser du lien social sur notre commune rurale.

**A tous, de très bonnes
vacances et du repos**



Le Vide Grenier

Cette année s'est déroulé, pour la première fois, un vide grenier au sein de la commune.



Organisé par l'Amicale Laïque et Les Marchous d'Brigna, celui-ci s'est tenu à la salle « Le Verger » le dimanche 10 Juin. Malgré un temps pluvieux le matin les vendeurs et acheteurs étaient au rendez-vous dès l'ouverture à 8h.



La bonne humeur ambiante et l'odeur de gâteaux, crêpes et galettes saucisses ont même réussi à chasser la pluie en début d'après-midi ! Ce fut une belle journée pour toute la commune, qui a pu accueillir de nouveaux promeneurs sur le secteur.

Rendez-vous le 26 mai 2019 pour la seconde édition de cette nouvelle réussite.

Le Lâcher de Truites

Les quatre associations brignacoises que sont l'Amicale Laïque, le Club des Genêts d'or, les chasseurs et les Marchous d'Brigna ont organisé le lâcher de truites annuel à l'étang de la Maladrerie, le dimanche 15 avril.

Ce dimanche-là, dès 7h du matin, les pêcheurs arrivaient chargés avec leurs cannes et surtout la filoche. Ce sont 87 pêcheurs qui allaient s'installer autour de l'étang. Préalablement, ils avaient été garer leur véhicule sur la route de la Noë ou dans le champ au-dessus de l'étang pour assurer une meilleure sécurité des abords. Champs, gentiment mis à disposition par Michel Le Tarnec que l'on remercie d'ailleurs.

A 8h00, le signal retentissait pour annoncer la mise à l'eau de sa canne à pêche et ce jusqu'à 10h.

A 10h une pause s'imposait, à ce moment-là, des bénévoles des 4 associations co-organisatrices s'afféraient pour être prêts car pendant les 30 minutes de pause, les pêcheurs allaient faire vite pour manger un bout et boire un p'tit coup et donc il fallait les servir au mieux. Le temps n'était pas trop de la partie car des averses passaient par là et mouillaient bien.

Le midi, le temps était devenu plus clément, les bénévoles reprirent activement leur poste pour répondre aux demandes des pêcheurs mais aussi des promeneurs venus faire un tour pour l'occasion.

L'après-midi également, vit le cortège espacé de Brignacois venus déguster une crêpe, une galette-saucisse, boire un



coup et discuter avec quelqu'un.

Cette manifestation a le mérite d'animer ce magnifique plan d'eau une fois par an. Et cela ne peut se faire sans le soutien actif de la Mairie, prêtant gracieusement l'étang et finançant l'empoissonnement mais également par la présence de bénévoles des 4 associations brignacoises. Les bénéfices de cette journée sont partagés entre les 4 associations puisqu'elles sont co-organisatrices.

Suite à cette journée, durant au moins une semaine, il y a un défilé de pêcheurs à l'étang qui se retrouvent partageant leur passion. Et là, Albert passe pour qu'ils s'acquittent de leur ticket de pêche ou carte de pêche.

Renseignements Divers

Salle « Le Verger »



Les Tarifs de Location

Type de location	Personnes de la Commune		Personnes Hors Commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Repas du midi	105.00 €	130.00 €	121.00 €	151.00 €
Repas du soir	126.00 €	152.00 €	145.00 €	176.00 €
Journée	166.00 €	207.00 €	190.00 €	238.00 €
Lendemain midi	34.00 €	39.00 €	41.00 €	46.00 €

Noël 24 & 25/12	315.00 €	315.00 €
Jour de l'An 31/12 & 01/01	315.00 €	315.00 €

CAUTIONS Pour toutes les locations	207.00 € & 80.00 €	207.00 € & 80.00 €
--	-------------------------------	-------------------------------

RAPPEL :

Les familles résidant sur la commune de Brignac bénéficient d'une location au tarif « commune » par année civile, au-delà sera appliqué le tarif « Hors commune ».

l'Etang de la Maladrerie



Balade



La Pêche

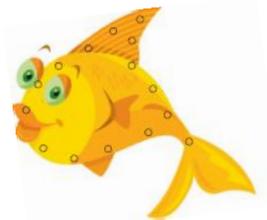
Les cartes annuelles sont valables du
1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Les cartes pour l'année 2019 sont en
vente auprès de :

Mr Doyen Albert

Lors de son passage sur les bords
de l'étang, aux tarifs suivants :

- Carte journalière : 2,00 €
- Carte annuelle : 20,00 €



Cimetière & Columbarium

Tarif des Concessions

Cimetière	30 ans	50 ans
	108.00 €	153.00 €



Columbarium	10 ans	20 ans	30 ans
Cavurne (4 places) Case monument (2 places)	300 €	550 €	750 €

Redevance Ouverture – Fermeture Cavurne ou Case	100.00 €
Dépôt des Cendres au Jardin du Souvenir	25.00 €

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles après renseignements pris en Mairie.

Chenil Service

Nous vous informons que la commune a souscrit un contrat de fourrière animale auprès de la société Chenil - Service qui dispose de tous

les moyens utiles pour la récupération des animaux sur la voie publique, leur hébergement et la recherche des propriétaires.

Si vous trouvez un animal en divagation, prévenez la Mairie qui est l'interlocuteur pour avertir la société Chenil-Service, les appels de particuliers n'étant pas pris en considération.



La Sécurité Routière

Réglementation et comportement du conducteur :

55% des accidents mortels se produisent sur les routes à double sens sans séparateur central.

Au 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur ces routes est passée de 90 à 80 km/h.

« Baisser la vitesse de 10 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central pourrait permettre de sauver 350 à 400 vies chaque année ». (Selon une étude menée par une équipe d'accidentologues indépendants en 2013)

Peu de différence dans les temps de trajet :

2mn sur 18 mn de trajet

3mn20s sur 31 mn de trajet.

Vous pouvez consulter l'étude complète sur www.conseil-national-securite-routiere.fr



« **Quand la vitesse baisse, la mortalité baisse** »

La Route se Partage - Respectons les règles

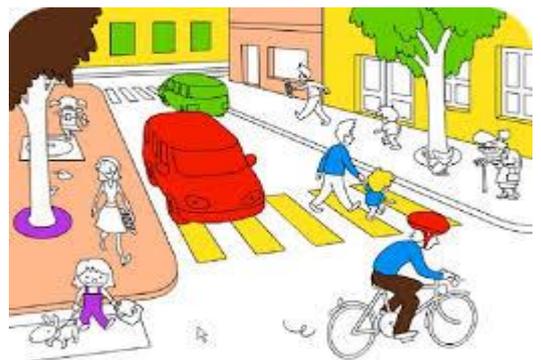
La route appartient à tous. Mais la cohabitation n'est pas toujours simple entre les véhicules motorisés et les cyclistes. Dans la confrontation, les cyclistes sont toujours les perdants. Si chacun respectait les règles claires du Code de la Route, nous n'en serions pas là.

Sur les routes de Bretagne on a dénombré de nombreux accidents impliquant un cycliste, certaines années, 8 cyclistes sont morts dans notre région, soit l'équivalent d'une équipe cycliste de compétition.

« **Une route sans danger pour les cyclistes, Oui, c'est possible !** »

La rue, la route, un espace à partager avec tous les usagers

L'agglomération est un espace de circulation et un lieu de vie où différents usagers se côtoient quotidiennement. Tour à tour automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville demande à ce que chacun se conforme au Code de la route, et que les usagers se respectent mutuellement.



PIETONS

- Vous avez des droits et des devoirs.
- Circulez sur les trottoirs et sur les accotements s'ils sont praticables.
- Vous êtes prioritaire dans les zones de rencontre et les aires piétonnes.
- Si un passage piétons est situé à moins de 50 mètres, empruntez-le pour traverser.
- Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage piétons, empruntez la chaussée dans le prolongement du trottoir et ne traversez pas en diagonale. Il en est de même hors des intersections.
- Pour traverser, assurez-vous que les feux de signalisation, la visibilité et la distance des véhicules le permettent. **Soyez prudent : traverser n'est jamais sans risque.**
- À la descente du bus, regardez bien autour de vous pour veiller à être



bien visible des autres usagers.

- Si vous utilisez des rollers ou une patinette, vous devez circuler sur les trottoirs et respecter les piétons.

CYCLISTES

- Le Code de la route vous concerne aussi.
- Respectez le Code de la route, notamment les feux de signalisation, les stops et les priorités.
- Circulez sur le côté droit de la chaussée et utilisez, quand il y en a, les bandes, pistes et doubles-sens cyclables.
- Ne circulez pas sur les trottoirs si vous avez plus de huit ans.
- Signalez vos changements de direction.
- À une intersection, placez-vous un peu en avant des véhicules pour être visible. Lorsqu'ils existent, utilisez, les sas et autres espaces qui vous sont réservés devant les feux de signalisation. Ne restez pas en dehors du champ de vision des conducteurs.
- Maintenez une distance de sécurité de plusieurs mètres avec les véhicules qui vous précèdent.
- De nuit comme de jour, l'éclairage est obligatoire en cas de visibilité insuffisante. Privilégiez de préférence des vêtements de couleur claire et portez un gilet rétro-réfléchissant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- Roulez au pas dans les aires piétonnes sans gêner les piétons et ne dépassez pas les 20 km/h dans les zones de rencontre.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.



CYCLOMOTORISTES / MOTOCYCLISTES

- Sachez maîtriser votre deux-roues.
- Prévenez et anticipez les comportements des autres usagers et évitez tout changement brusque de direction.
- Maintenez vos distances de sécurité.
- Vérifiez régulièrement le bon état des équipements de signalisation de votre véhicule et améliorez votre propre visibilité la nuit avec des vêtements clairs munis de bandes réfléchissantes. En ville, comme sur la route, le port du casque est obligatoire ainsi que des gants.
- Soyez vigilant à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes).



AUTOMOBILISTES

- Tenez compte des usagers plus vulnérables que vous.
- Respectez les piétons. Cédez-leur le passage lorsqu'ils traversent sur la chaussée et ralentissez à l'approche des passages piétons.
- Adaptez votre vitesse en fonction des usagers rencontrés, du lieu traversé et des circonstances climatiques.
- Écartez-vous d'au moins un mètre des trottoirs, des vélos et des bus à l'arrêt.
- Restez particulièrement vigilant aux abords des arrêts de bus : des piétons peuvent en surgir.
- Contrôlez dans vos rétroviseurs extérieurs et en tournant la tête qu'il n'y a pas d'autres usagers avant de descendre du véhicule. Attention à l'ouverture des portières.
- Pensez à la gêne que vous occasionnez et aux dangers que vous représentez en stationnant sur les trottoirs, arrêts de bus, passages piétons ou sur les bandes, pistes et doubles-sens cyclables.



- Si vous devez dépasser un cycliste, respectez une distance

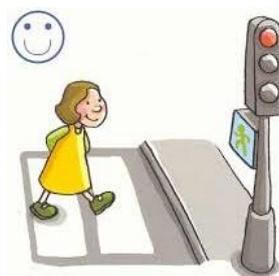
LES ENFANTS

Dans la rue, les enfants sont particulièrement vulnérables. Chaque année, une centaine d'enfants piétons, de moins de 14 ans, sont tués dans un accident de la route.

- **En raison de sa petite taille, l'enfant peut se trouver dissimulé aux yeux des usagers de la route**, par des véhicules en stationnement. En outre, l'enfant ne dispose ni du même champ visuel, ni de la même conscience de son environnement que l'adulte (difficulté à évaluer les distances, à distinguer la vitesse des véhicules, incapacité à identifier les signaux sonores du danger, etc.).

Pour l'automobiliste, La règle essentielle consiste à respecter les limitations de vitesse, de manière à pouvoir anticiper les attitudes imprévisibles des enfants.

- Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation, dans la rue, au quotidien, par l'observation. Expliquez de manière pédagogique les règles à observer : Emprunter les passages protégés ;
- Traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ;
- Vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ;
- Ne pas courir, etc.
- Montrez l'exemple.
- Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les.
- Habillez les enfants de vêtements clairs ou de couleur vive, équipez-les d'un sac à dos ou cartable muni de tissu réfléchissant s'ils sont amenés à marcher au bord de la chaussée lorsqu'il fait sombre.
- Faites toujours descendre les enfants de la voiture côté trottoir.



N'oubliez pas !

- Parmi les piétons, les enfants et les personnes âgées restent les plus vulnérables.
- Sont considérés comme des piétons : les personnes qui poussent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ; les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur.

Contrôle technique des véhicules

En France, le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds. Cet examen, effectué sans démontage sur les organes essentiels du véhicule, permet d'identifier les défaillances susceptibles de porter atteinte à la sécurité des usagers de la route et à l'environnement. Ce contrôle est réalisé dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par les Préfets de département. La périodicité et le contenu de ce contrôle dépendent du type de véhicule.

Contrôle technique 2018 : ce qui change

Pour améliorer l'état du parc automobile et renforcer l'information délivrée aux propriétaires de véhicules, le contrôle technique a évolué à compter du **20 mai 2018**.

Cette évolution s'inscrit dans la perspective d'une réduction de moitié, par rapport à 2010, du nombre de tués sur les routes à l'horizon 2020 dans l'Union européenne. Elle transpose la directive 2014/45/UE du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 relative au contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques, et abrogeant la directive 2009/40/CE.

Où et quand réaliser le contrôle technique de son véhicule ?

Véhicules légers

Les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers sont contrôlés dans les centres de contrôle technique de véhicules légers, au plus tard 4 ans après leur première immatriculation. Ce contrôle doit être réalisé durant la période de 6 mois précédant l'expiration du délai de 4 ans.

Le contrôle doit ensuite être réalisé tous les 2 ans.

Les véhicules utilitaires légers sont également soumises à un contrôle des émissions polluantes, à réaliser entre deux contrôles techniques périodiques (au plus tard à la date anniversaire du contrôle technique périodique précédent).

Véhicules lourds, autobus et autocars

Les véhicules lourds, comprenant notamment les véhicules de transport de marchandises (camions et leurs remorques) et les véhicules de transport en commun de personnes (autobus et autocars), sont contrôlés dans les centres de contrôle technique de véhicules lourds.

Les véhicules de transport de marchandises (camions, remorques, etc.) doivent être contrôlés chaque année. Les autobus et autocars doivent être contrôlés tous les 6 mois.

Comment identifier un centre de contrôle technique agréé ?

Les centres de contrôle technique agréés sont identifiables grâce au panneau :



Les points contrôlés sur les véhicules

Le contrôle technique consiste en un examen visuel du véhicule. Il s'effectue sans démontage. Le véhicule ne peut pas faire l'objet de réparations lors du contrôle technique.

LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES VÉHICULES EN FRANCE,
Il permet d'identifier les défaillances pouvant porter atteinte à

LA SÉCURITÉ



L'ENVIRONNEMENT



SUR UNE VOITURE PARTICULIÈRE,

il porte sur **133 points** répartis en 9 fonctions

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

VISIBILITÉ :
VITRES, RÉTROVISEURS,
ESSUIE-GLACES, SYSTÈME
DE DÉSEMBUAGE...

FEUX, DISPOSITIFS
RÉFLÉCHISSANTS
ET ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES

NUISANCES :
BRUIT, ÉMISSIONS
À L'ÉCHAPPEMENT,
PERTES DE LIQUIDE

ÉQUIPEMENTS
DE FREINAGE

DIRECTION

ESSIEUX, ROUES,
PNEUS, SUSPENSION

AUTRES ÉQUIPEMENTS :
CEINTURES DE SÉCURITÉ,
AIRBAG, INDICATEUR
DE VITESSE...

CHÂSSIS ET ACCESSOIRES DU CHÂSSIS :
CARROSSERIE, PORTES ET POIGNÉES,
SIÈGES, PLANCHER...

3 RÉSULTATS



FAVORABLE

PAS DE CONTRE-VISITE
NÉCESSAIRE



DÉFAVORABLE POUR
DÉFAILLANCES MAJEURES
contrôle valide pendant 2 mois



DÉFAVORABLE POUR
DÉFAILLANCES CRITIQUES
contrôle valide le jour même

2 MOIS POUR FAIRE
RÉPARER LES DÉFAUTS
ET SE PRÉSENTER
À LA CONTRE-VISITE

Les véhicules utilitaires légers, véhicules de dépannage, véhicules sanitaires, véhicules-écoles, taxis, VTC, poids lourds, autobus, autocars et véhicules de transport de matières dangereuses font l'objet de contrôles supplémentaires

ecologique-solidaire.gouv.fr

suivez-nous sur



Tour de France 2018

Horaires de fermeture des axes pour les 2 étapes du Morbihan

Les horaires donnés dans cet article sont susceptibles d'évoluer.

Etape n°4 - Mardi 10 juillet 2018 - La Baule > Sarzeau

Pour les tronçons 1 à 6

- **Tronçon 1** de Redon à l'échangeur RD775 - RD136 fermeture de 13h30 à 17h par RD775-VC-RD114
- **Tronçon 2** de l'échangeur RD775 - RD136 à RD21 Caden fermeture de 13h45 à 17h15 par RD136
- **Tronçon 3** de RD21 Caden à RD1 Questembert fermeture de 14h à 17h30 par RD21-RD136-RD153
- **Tronçon 4** de RD1 Questembert à RD5 giratoire Boistalec Muzillac fermeture de 14h15 à 17h45 par RD153-RD5
- **Tronçon 5** de RD5 giratoire Boistalec Muzillac à RD140 Ambon fermeture de 14h30 à 18h par VC-RD20
- **Tronçon 6** de RD140 Ambon à RD199 (Saint-Armel) fermeture de 14h45 à 18h15 par RD20
- **Tronçon 7** de RD199 (Saint-Armel) à Giratoire RD780-RD20 Saint Colombier fermeture de 12h00 à 18h30 par RD20
- **Tronçon 8** de Giratoire RD780-RD20 Saint Colombier à Sarzeau fermeture de 12h00 à 21h00 par RD780
- **Tronçon 9** RD780 Sarzeau site arrivée fermeture de 5h00 à 21h00

Etape n°5 - Mercredi 11 juillet 2018 - Lorient > Quimper

- **Tronçon 1** : Circulation interdite de 9h00 à 13h00 sur la D162 jusqu'au kilomètre ZERO de la course (intersection D162 - D162 E),
- **Tronçon 2** : Circulation interdite de 9h30 à 13h00 sur la D162 E et D152 (PLOEMEUR, Fort-Bloqué - Guidel-Plages - GUIDEL),
- **Tronçon 3** : Circulation interdite de 11h30 à 15h15 sur la D1 à ROUDOUALLEC.



VOUS AUSSI VENEZ BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE PROJET !

RENOV Info Service est un service local de conseil neutre et gratuit en rénovation énergétique (aides financières, chauffage, isolation, menuiseries extérieures, ventilation, énergies renouvelables...) à destination des propriétaires et des futurs acquéreurs. Du simple conseil technique via un entretien avec un conseiller, jusqu'à un accompagnement de A à Z : diagnostic énergétique, programme de travaux, analyse des devis et mobilisation des aides financières.

Vous souhaitez améliorer votre confort ? Réduire votre consommation d'énergie ?

Connaître les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre ?

Venez prendre conseil avant de vous lancer dans un projet !

Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

02.97.74.30.95 / conseiller@renov-info-service.bzh



Attention aux démarchages abusifs !

RENOV Info Service recense des pratiques douteuses sur le territoire : discours mensongers, pression du vendeur à signer rapidement, contrats antidatés, tarifs exorbitants, etc. Des entreprises malveillantes se font passer pour des partenaires de l'Etat et indiquent que le logement sera fortement taxé si des travaux de rénovation ne sont pas effectués rapidement. Ils proposent un diagnostic énergétique gratuit, suivi de travaux de rénovation à des coûts exorbitants, « autofinancés » via un crédit à la consommation à un taux très élevé, qui assure leur rémunération. Soyez vigilant vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique.

Que faire ?

- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même,
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé,
- Privilégier le bouche à oreille avec des entreprises locales et qualifiées,
- Contactez RENOV Info Service qui vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et vous apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés

Le Piégeage des Ragondins

Tous les ans un plan de limitation des populations de ragondins est mis en place sur le département par la FDGDON Morbihan. Deux périodes sont organisées au cours de l'année, celle du piégeage d'entretien et celle du piégeage intensif.



En ce qui concerne notre commune, deux piégeurs œuvrent tout au long de l'année. Pour la période 2017-2018, 13 ragondins ont été pris en piégeage d'entretien et 28 en intensif.

Nous remercions Bernard PIEDERRIERE et Alexandre MICHEL pour leur implication et leur dévouement pour la réalisation de cette tâche.

Sauvons Nos Abeilles

Depuis quelques années nous constatons la surmortalité de nos abeilles dans le département, la suite des produits toxiques épanchés dans l'agriculture, mais depuis la prise de conscience de certains agriculteurs cela va mieux.



Le danger provient maintenant de la prolifération des frelons asiatiques qui commencent à coloniser notre région. Nous pouvons réagir pour la destruction de ces frelons. Certaines sociétés se sont spécialisées dans cette destruction.

Aussi, dans la région, nous avons une personne très consciente de ce problème qui peut venir intervenir sur ces nids : M. Jean-Claude Moreul – Tél. 06 58 14 58 96



N'oubliez pas : plus d'abeilles plus de pollinisation donc risque de famine et la fin de l'espèce humaine.

BRIGADE numérique Gendarmerie

En cas d'urgence,
contactez le 17 ou 112

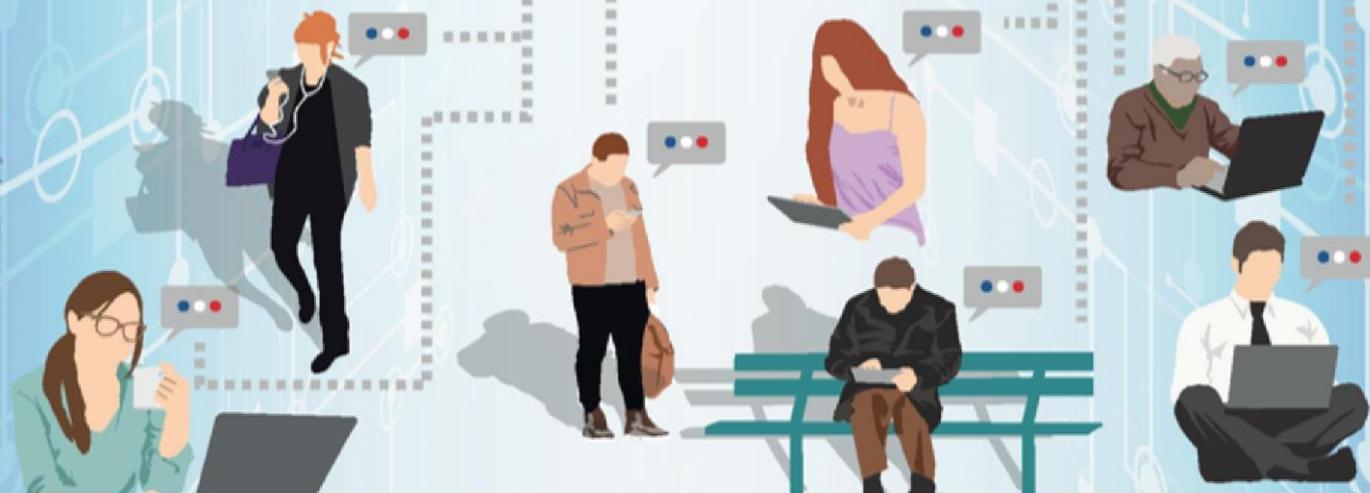
La brigade numérique
répond à toutes vos
sollicitations **NON-URGENTES** sur

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
ou les réseaux sociaux



- Dialoguer en temps réel, vous apporter une réponse concrète et immédiate
- Vous guider pour contacter la brigade ou le commissariat de proximité
- Nous signaler un événement ou un fait
- Vous donner une réponse à un problème de sécurité
- Vous renseigner sur les démarches de préplainte en ligne
- Vous orienter vers l'administration compétente
- Obtenir un récépissé d'enregistrement sur la main courante gendarmerie pour acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte

A votre contact,
24h/24



Mémo Tri

Je dépose dans ma poubelle jaune

Bouteilles et flacons
en plastique...



... de boisson

... de salle de bain



... de produits
d'entretien

... d'huile, de vinaigrette,
de mayonnaise...



Cubitainers
de vin et bidons
en plastique



Cartonnettes

Boîtes métalliques...



...de conserve,
de boisson, Aérosols,
Barquettes en aluminium



**Pas de film
plastique**

Je dépose
mes papiers recyclables
dans ma poubelle jaune.



Briques de lait,
de jus de fruits
et de soupe

Papiers

Magazines

Journaux



Publicités



Journaux

Je dépose dans ma poubelle verte

Films
et sacs plastiques



Pots
de produits
laitiers



Barquettes de beurre
et bacs de glace



Barquettes et pots
de plantation



Barquettes de salade
et de plats préparés



Boîtes
de gâteaux et
de viennoiseries



Barquettes
en polystyrène



Epluchures
de fruits,
de légumes



*Pensez au
compostage !*

Boîtes
et barquettes
contenant
des restes



Articles
d'hygiène



Je dépose dans les colonnes à verre



Bouteilles

Pots



Bocaux



**Pas de bouchon,
capsule, couvercle,
vaisselle, ampoule,
néon...**





Informations Communautaires

Office Culturel de Mauron

Il ne vous aura pas échappé que depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes de Mauron en Brocéliande, du Porhoët, Ploërmel Communauté et Josselin Communauté ont fusionné pour constituer un ensemble intercommunal de 32 communes et de 44 000 habitants, dénommé Ploërmel Communauté

En ce qui concerne la compétence culturelle, les élus de ce nouveau grand territoire ont choisi de gérer cette dernière sous forme de régie et donc d'intégrer l'activité portée par l'Office Culturel, ainsi que ses trois salariées, au sein des services de Ploërmel Communauté, et notamment du Pôle Culturel.

Aussi, depuis le 30 juin, l'activité de l'Office Culturel a cessé et les bureaux situés à Mauron fermeront à la fin du mois de Juillet.

Une page se tourne pour l'Office Culturel de la Communauté de Communes de Mauron, mais le spectacle continu !

En effet le projet artistique et culturel développé par Ploërmel Communauté et l'équipe du Pôle Culturel proposera au territoire de Mauron, comme cela s'est toujours fait, des spectacles professionnels, des résidences d'artistes, de l'action culturelle, des ateliers de pratiques artistiques. Gemma Collins animera à nouveau les ateliers arts plastiques à Mauron dès la rentrée de septembre, et de nouveaux ateliers théâtre vont être mis en place.

L'organisation évolue, mais l'essentiel demeure : une ouverture culturelle pour tous !

Retrouvez toute la programmation et les activités culturelles sur le site internet de Ploërmel Communauté : <https://www.ploermelcommunaute.bzh/>

La Médiathèque "Il était une fois..." à Mauron

Voici le programme de cet été :

- Exposition « Monstres marins » du 16 juin au 18 juillet
- Mercredi 18 juillet à partir de 14h Atelier cartes postales avec l'EPN (histoires, numérique, écritures)
- Mercredi 29 août 14h30-17h Atelier de fabrication de porte carte et d'œuvres temporaires avec le désherbage des livres de la médiathèque (redonner une deuxième vie aux livres)

Le programme de septembre à décembre :

- Septembre : Exposition « Coup de jeune sur le polar » (prêtée par la MDM)
- Octobre : Exposition « Mère l'enquête avec John Doeuf » (4-7 ans) Editions Locus Solus (livre de Tristan Pichard et Christophe Boncens) du 2 octobre au 30 octobre
- Du 22 au 31 octobre « Chasse aux fantômes » dans la médiathèque avec QR Code (avec EPN= Espace Public Numérique)
- Mercredi 24 octobre 14h30 atelier P'tits Débrouillards « Police scientifique» (à partir de 6 ans)
- Jeudi 25 octobre 16h30 Atelier numérique ado/adulte « Framed » (avec EPN)
- Mercredi 31 octobre : à 10h Atelier numérique « Fais-moi peur ! »
- Mercredi 31 octobre à 14h « Jeu Enquête autour de polar Rêves en noir de Jo Witek » (organisé et animé par Gnome Prod)
- Du 31 octobre au 24 novembre « Qui a tué Lemaure ? » (prêtée par la MDM) Exposition avec le numérique à partir de 13 ans
- Du 1^{er} au 20 décembre Exposition « Création d'une Bande Dessinée Vick et Vicky sous Leonard de Vinci »
- Vendredi 30 novembre à partir de 17h Rencontre avec Bruno Bertin (auteur et illustrateur de Vick et Vicky) avec atelier d'illustration

Animations récurrentes une fois par mois (dates non définies) :

Lectures animées : le samedi à 11h Bébés lecteurs et 11h30 les plus de 4 ans

Jeux de société avec l'association Kilhou de 14h à 16h30 le samedi

Lectures numériques avec EPN

Le lien pour se rendre sur le site :

<https://www.ploermelcommunaute.bzh/se-divertir/culture/mediatheque-de-mauron-492.html>

Equipement culturel, Services communautaires :

Adresse: rue de la Libération 56430 Mauron tél : 02 97 22 99 35

Lundi : 15h-18h / Mercredi : 10h30-12h30 - 14h-18h /

Vendredi : 11h-12h30 / Samedi : 10h-12h30 - 14h-16h30

Juillet et août : mêmes horaires sauf le lundi et fermé le samedi / Lundi : 10h30-12h30 - 14h-18h



RIV, votre réseau de bus

Au 1^{er} septembre 2018 et à titre expérimental, votre nouveau service de transport en commun desservira les communes de Ploërmel, Taupont, Saint-Malodes-Trois-Fontaines, Guilliers, Evriguet, Saint-Brieuc-de-Mauron, Mauron, Néant-Sur-Yvel et Loyat.



Ce réseau facilitera les interconnexions entre les communes et le ville-centre de Ploërmel. Matin et soir, des correspondances seront assurées à destination et en provenance de Rennes à la gare de trains TER Montauban-de-Bretagne ainsi qu'une desserte des communes de Gaël et Saint-Méen-Le-Grand.



Un peu d'Histoire

Brignac, il y a 300 ans (1718)

Ils sont nés :

BOUESNARD Pierre
GROSEIL Yves
COUDRAYE Anne
CERTAIN Julienne
MOREUL Jacquemine
BOUESNARD Jacquemine

GUILLEMOT Françoise
GASTOUET Louise
LOHEAS Claude
MERCIER Mathurine
JOSSE Mathurin
LUCAS Jacqueline

GROSEIL Anthoine
CHAUMORCEL Mathurin
MOREUL Mathurin
MENIER Joseph



Ils nous ont quittés :

TRILLAT Marguerite 8 mois
TRAMENEUC Jan 20 ans
NOGUES Julienne 55 ans
BONNET Françoise 2 ans
SAMSON Julien 30 mois
SAMSON Jacquemine 4 ans
GROSEIL Catherine 5 ans ½
MOREUL Jan 2 ans
MOREUL Dominique 3 ans
SAMSON Mathurin 8 ans
MOREUL Mathurine 56 ans

GERNIGON jacques 22 mois
GROSEIL Julienne 3 ans
GUILLEMOT Julienne 55 ans
BAUDOUIN Agnès 6 ans ½
LOHEAS Agathe 10 ans
ALLIX Agathe 12 ans
LOHEAS Louise 14 ans
GUILLEMOT Laurent 3 ans
GUILLEMOT Françoise 5 mois
SYMON Laurence 80 ans
Dame BAEILLEC Louise -



Ils se sont unis :

RHEDO François
CERTAIN Joseph
GAULTIER Jean
GICQUEL Yves – *Ménéac*
GROSEIL Julien – *Brignac*
GROSEIL Yves
CHAPEL Pierre-*Evriguet*

& GUYOMARD Perrine
& OREAL Marie
& GUILLEMOT Marie
& MENIER Françoise – *Brignac*
& GROSEIL Mathurine-*Brignac*
& MARTIN Jacquemine
& CHAUMORCEL Jeanne-*Brignac*



Brignac, il y a 200 ans (1818)



Ils sont nés :

LESPERT Anne Marie
BIGORGNE Joseph
BLANCHART Pierre
MORELLE Jan
PAINCOLE Anne
SAILLARD Janne
GROSEIL Pierre
GUILLEMOT Jan
GROSEIL Jean

Ville Derré
Penédeuc
Touche Margla
Corbinais
Ville es Moreux
Quaufférot
le Bourg
le Bourg
Ville Mainguy

HERVE Mathurin
GEFFELOT Rose
ABRAHAM Jeanne
GUILLOUX Joseph
LARELLE Sébastienne
TEMPIER Marie
COIBO Mathurin
TEMPIER Mathurin
BRANDEHO Mathurin

la Noe
le Bourg
Ville Desré
Corbinais
Kerbugant
Perqué
Ville Derré
la Noe
Perqué

Ils nous ont quittés :

BERTHELOT Mathurin
MOREUL Marie Louise
NORMAND Mathurine
LE RAY Jean Louis
OREAL Anne
SOHIER Mathurine
LARELLE Marie
MONTFORD Jane

3 mois *Ville Derré*
1 mois *Touche marglas*
64 ans *les Fougerais*
1 an *Touche Marglas*
65 ans *Penédeuc*
60 ans *Ville Serain*
2 ans *les Fougerais*
24 ans *Touche Marglas*

SAILLARD Jacq
GROSEIL Marie
COUEBOT François
JOS Julienne
COUEBOT Julien
COURTELLE Sébastienne
GROSEIL Rose
TEMPIER Marie

51 ans *la Noe*
7 ans *Touche Marglas*
60 ans *Touche Marglas*
24 ans *Kerbugand*
- *Touche Marglas*
26 ans *le Bourg*
56 ans *le Bourg*
1 mois *Perqué*

Ils se sont unis :



BRANDEHO Mathurin - *Ville Grignon, Guilliers* & COUDRAYE Marie-Jeanne - *Perqué, Ménéac*
MARCADÉ Joseph - *Bout de Ville, St Brieuc de Mauron* & MERCIER Janne - *Folleville, Brignac*



Brignac, il y a 100 ans (1918)



Ils sont nés :

GROSEIL Joseph *Kerbugand*
BLANCHARD Alfred *le Bourg*
SOHIER Anna *Ville Serein*

BONNET Victorine *Coëfféro*
GASTARD Joseph *la Touche*
HOUÉDE Arnaud *le Plessis*

BAZIN Arsène *les Fougerêts*
MENAGE Victor *Penne-deuc*

Ils nous ont quittés :

MOREUL Isidore	70 ans	la Noe
BLANCHARD Alfred	2 jours	le Bourg
CHARDEVEL Léontine	30 ans	le Bourg
ROUAULT Joseph	42 ans	Corbinais
JAN Auguste	44 ans	le Bourg
CADIER Auguste	59 ans	Marglas
OGER Constance	62 ans	Villolo
GASTARD Joseph	15 jours	le Bourg
HAGUET Désiré	23 ans	Villolo
JUMEL Jeanne Marie	53 ans	Marglas

GUILLEMET François	70 ans	Ville Serein
TRILLARD Constance	34 ans	Corbinais
DELUGEARD Marie	32 ans	les Fougerêts
CHASLES Alexandrine	9 ans	Corbinais
GUILLEMOT Jean	33 ans	Ville Serein
GUILLARD Victor	25 ans	Coéfférot
CHASLES Joseph	66 ans	Corbinais
MOREUL Pierre Marie	37 ans	Ville es moreux
JEHANNET Jean-Baptiste	42 ans	les Fougerêts
HAGUET Victor	32 ans	Ville Derré



Ils se sont unis :

TREMAN Jean-Baptiste - Brignac &
GUILLEMOT Jean-Pierre - Viewville, Brignac &
AUBRY Joseph - Brignac &

OLLIVIER Eléonore - Brignac
RISSEL Marguerite - Brignac
LE NORMAND Célestine - L'huidelong, Brignac



Rétrospective du Conseil Municipal de 1918

Maire : Joseph GASTARD



Liste des personnes devant bénéficier de l'assistance médicale gratuite en :

URVOY Philomène	Ville es Moreux
ALLAIN Jeanne	Villolo
CHARTIER Jeanne	Ville Serein
GROSEIL Alphonse	Perqué

JOSSE Anna	Bourg
JOSSE Adélaïde	Bourg
JOSSE Ernestine	Bourg
BLANCHARD Marguerite	Bourg

Le Président expose qu'il arrive continuellement de nouveaux rapatriés qu'il importe de pourvoir au logement. La Commune ne disposant d'aucun local convenable et ne pouvant par conséquent recevoir aucun de ces rapatriés, il propose aux membres du Conseil de voter en leur faveur une subvention de 200 f. Subvention votée à prendre sur l'article « Pain et Denrées » du Bureau de Bienfaisance.

Lecture d'une circulaire de Mr le Préfet relative à la composition des commissions arbitrales des loyers. Les membres du conseil sont invités à dresser les listes préparatoires.

Propriétaires :

GAUDAIRE Joseph – Ville es Moreux
BONNET François – Coéfféro

Locataires patentés :

Ils n'en existent pas dans la commune

Locataires non patentés :

GASTARD Henri – Pennedeuc
PERRIN Jean-Pierre – Ville es Moreux

Avis favorable pour l'admission de Mme BONNET au bénéfice de la loi sur l'assistance des femmes en couches.

Nomination d'une commission municipale destinée à dresser l'état des immeubles et des locaux vacants susceptibles d'être utilisés pour le logement des réfugiés.

SOHIER Prosper

BONNET Pierre

Lecture d'une circulaire de Mr de Préfet demandant qu'un nom de complément soit donné à la Commune de Brignac afin que toute confusion soit rendue impossible avec les communes de Brignac situées dans l'Hérault et dans la Corrèze qui ont une dénomination identique.

Le Conseil estime, vu l'éloignement des Communes précitées, qu'il n'y a pas lieu de modifier la dénomination de la Commune.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, le Conseil adopte les propositions présentées par Mrs les Agents-Voyers relatives aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun. Il décide que les prestations et les taxes vicinales en nature seront converties en tâches d'après le tarif précédemment adopté.

Budget pour l'exercice 1919

Quelques recettes :

Attribution sur l'impôt des chevaux et voitures	25.25	Produit des concessions	80.00
Taxe sur les chiens	66.00	Droit communal sur permis de chasse	30.00
Rente de l'Etat	500.00		

Quelques dépenses :

Traitement du secrétaire	300.00	Chauffage, éclairage et balayage des classes	100.00
Frais du bureau de la mairie	75.00	Achat pour l'enseignement de la couture	20.00
Frais des registres de l'Etat Civil	26.00	Achat de livres pour la bibliothèque	15.00
Traitement du Receveur municipal	129.00	Subvention à la Caisse des Ecoles	100.00
Traitement du Garde-Champêtre	100.00	Entretien des chemins vicinaux ordinaires	499.90
		Fête nationale du 14 juillet	50.00

Demande de subvention en faveur de la Caisse des Ecoles de Brignac adressée à M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Considérant que :

- 1° - La gratuité des fournitures et le fonctionnement d'une cantine scolaire contribuent puissamment à assurer une bonne fréquentation.
- 2° - qu'il y a lieu, pour éviter une distinction souvent humiliante pour les enfants pauvres, d'étendre la gratuité des fournitures à tous les élèves sans exception.
- 3° - qu'il a déjà été voté une subvention de 100 f. à la caisse des écoles, mais que cette subvention est insuffisante pour assurer complètement la gratuité des fournitures scolaires.

Avis favorable pour bénéficier de la loi sur l'assistance aux familles nombreuses, de M. Houédé, cultivateur au Plessis, qui se trouve dans les conditions exigés par cette loi.

Liste de 10 répartiteurs et 10 suppléants à soumettre à la désignation de M. le Sous-Préfet.

Titulaires :		Suppléants :	
GAUDAIRE Joseph	Ville es Moreux	COLLET Joseph	Corbinais
GUILLEMOT J.Pierre	Vieuville	GASTARD Joseph	Kerbugand
HAGUET Henri	Ville Derré	JAGUT Désiré	la Touche
BRIERE Pierre	Fougerêts	RENAUD Arsène	Marglas
GEFFROS Désiré	Corbinais	GAUDIN Aimé	Bourg
HAGUET Alexis	Villolo	MARION Alexis	Plessis
HOUEDE Olivier	Plessis	THAMIN Henri	Coéfféro
PICHONNET J.F.	Pennedeuc	SOHIER Prosper	Corbinais
GUILLARD Pierre	Coéfféro	GASTARD Joseph	Pennedeuc
GUILLEMIN P.	Pirois (Ménéac)	JOSSE Armand	Montauban (Ménéac)

*Vous désirez retrouver vos lointaines racines,
Contacter Josette au 02 97 22 80 88*

La Résistance en Bretagne de 1940 à 1944

Le départ vers l'Angleterre, à la mi-juin 1940, de volontaires qui s'engagent dans la France libre – la Bretagne sera la première région de France dans les Forces Françaises Libres (FFL) –, le rejet immédiat de l'occupant ainsi que l'intérêt stratégique de la région, pour les Allemands comme pour les Britanniques, font que la résistance se manifeste rapidement sous diverses formes en Bretagne.

De la résistance pré-organisationnelle aux réseaux (1940-1942)

Dès l'été 1940 et en 1941, des dizaines de sabotages de lignes électriques ou téléphoniques perpétrés par des individus isolés sont signalés. L'ouvrier Rennais Marcel Brossier est le premier fusillé de Bretagne pour cette raison le 17 septembre 1940. Un esprit de résistance s'exprime immédiatement dans les villes et sur les côtes: à l'appel du Général De Gaulle, la population reste chez elle (1er janvier 1941), ou au contraire sort (11 mai, fête de Jeanne d'Arc). Le 11 Novembre 1940 (manifestation à Nantes) et le 14 Juillet 1941 puis les suivants sont célébrés. Des milliers de personnes expriment leur soutien aux Britanniques (tombes fleuries à la Toussaint 1940 à Brest ; de 1940 à 1943, dans toute la région on assiste nombreux aux enterrements d'aviateurs ou de marins Anglais. On descend dans la rue malgré les interdictions (à Saint-Brieuc et à Rennes à la mi-juin 1941). Affiches déchirées, inscriptions à la craie, tracts et premières feuilles clandestines traduisent une dissidence en cours d'organisation.

La construction de bases sous-marines dans les ports militaires (Brest, Lorient, Saint-Nazaire) et la présence de croiseurs à Brest (en 1941-1942) expliquent la mise en place dès l'automne 1940 (par le colonel *Rémy* et sa future Confrérie Notre-Dame, CND) de réseaux de renseignement. Les premiers agents des services Gaullistes ou de l'*Intelligence Service* (IS) ont été débarqués à la pointe de Bretagne à l'été et à l'automne 1940 par des pêcheurs Bretons partis en Angleterre. S'appuyant sur des relations, entrant en contact avec des petits groupes locaux (*La bande à Sidonie* à l'île de Bréhat), recrutant des ingénieurs ou des militaires dans les ports et les arsenaux (Stoskopf et Tanguy à Lorient, Philippon à Brest), ils forment le réseau *Johnny*, devenu *Ker*, détruit en 1942. Les réseaux Georges France 31, Jade-Fitzroy, Alliance (1943-1944) travaillent pour l'IS ; *Cohors-Asturies*, issu de Libération-Nord, et la CND, pour le BCRA. Mais leur durée de vie est courte (environ six mois) du fait de l'efficacité des polices Allemandes et de la délation.

Dans la foulée de l'été 1940, plusieurs évasions par mer, réussies ou non, se produisent en 1941 et 1942, notamment de Douarnenez. À Carantec, le chantier naval Sibiril réussit 15 départs de 1942 à 1944 (165 passagers). Pour ne pas éveiller les soupçons, les bateaux partis sont remplacés par d'autres. Après l'occupation de la zone sud et le verrouillage des Pyrénées, les Britanniques cherchent à mettre sur pied, à partir de la Bretagne, des réseaux d'évasion. Des aviateurs alliés tombés en France ou en Belgique sont convoyés puis pris en charge par la population locale. Ce sera le réseau Var (1942), la mission Pat O'Leary (1943), puis le réseau Shelburne qui aboutit à la plage *Bonaparte* à Plouha (135 personnes dont 124 aviateurs évacués par des vedettes rapides anglaises en onze opérations en 1944).

Le temps des mouvements

À la différence des réseaux qui mènent des actions militaires et ont peu d'agents permanents, les mouvements doivent, par leur propagande (presse, tracts clandestins), mobiliser la population contre Vichy et l'occupant et préparer la libération du pays. En Bretagne, les bases en sont jetées en 1941 et 1942 mais ils prennent leur essor en 1943. Le parti communiste clandestin, déjà actif à l'automne 1940 (propagande), met sur pied le Front National (FN) à partir de 1941. Ses militants se confondent alors avec ceux du PC avant de s'élargir à d'autres milieux. L'exécution du Feldkommandant Hotz à Nantes le 20 octobre 1941 par trois militants envoyés de la région Parisienne signe le basculement du PC dans la lutte armée ; La mort des 48 otages (à Châteaubriant et à Nantes) est un tournant majeur dans l'opinion

publique. En 1942-1943, malgré une forte répression, les Francs-Tireurs et Partisans (FTP), la branche armée du FN, sont les principaux acteurs des nombreuses actions de résistance recensées en Bretagne (sabotages, attentats à l'explosif contre les cantonnements Allemands, premières exécutions de collaborationnistes). Les autres grands mouvements de la Zone Nord se structurent progressivement en 1942 et 1943 autour de la diffusion de leurs journaux clandestins : Libération-Nord, animé par l'ancien député SFIO de Morlaix Tanguy Prigent, se développe dans les milieux socialistes et syndicalistes ; Défense de la France, dans les milieux modérés ; l'Organisation civile et militaire et plus tardivement l'Organisation de résistance de l'Armée qui recrutent dans les mêmes milieux.

Le refus du Service du Travail Obligatoire (STO) ayant jeté dans l'illégalité des milliers de jeunes réfractaires (printemps-été 1943), les mouvements s'étoffent sans donner naissance à des maquis (premier maquis FTP à Spézet en 1943) comme dans d'autres régions, du fait de la forte densité de l'occupation Allemande et de la possibilité de se cacher dans les fermes du bocage. Se pose alors la question de la préparation de l'insurrection libératrice. Sans attendre, les jeunes FTP pratiquent la guérilla avec peu d'armes et de moyens. Les autres forces mettent sur pied l'Armée Secrète (AS), encadrée par des militaires de carrière ou de réserve, une troupe classique qui doit répondre aux ordres de Londres après le débarquement.

La participation de la Résistance Bretonne à la libération

Du fait de la répression et d'objectifs politiques divergents, l'unification sur le terrain des forces armées des mouvements au sein des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) est tardive et incomplète en 1944. Faute d'armes, la montée au maquis est tardive, à partir d'avril-mai 1944 mais surtout après le 6 juin. Ensuite, la levée en masse est considérable puisqu'on estime à environ 35 000 FFI le nombre de combattants, partiellement armés par des parachutages, qui vont appuyer les Américains lors de la libération de la Bretagne en août 1944.



« Quand on voit une pomme à la St Jean, à la St Michel on en voit cent ».

Les lettres de nos grands-parents, écrites dans les années 1950-1970, nous rappellent notre monde rural.

J'ai volontairement conservé leur belle écriture, leur orthographe (c'est courageux d'écrire) et leur ponctuation.

Merci à Léonie, Claire, Constance, Arsène (Pennedec, Kerbugand, Mauron).

Dans les courriers adressés à leurs enfants en région parisienne, on y retrouve la météo et de jolies expressions agricoles de notre pays gallo, comme par exemple en 1959 :

«..15 poulets bon à manger, 18 cannes dinde achetés à la foire et 32 lapins... », « on a planter 30 choux et 9 rangs d'ail... », « on a fait 7 barriques de cidre... », « on a retiré 12 livres de miel pur et le reste on a fait de l'hydromel... », « nous espérons avoir la batterie jeudi... la batterie vient demain beaucoup de monde quel souci pour les cuisinières... il faut compter 9 jours de battage, les hommes vont tous les jours ». « Bonne récolte Raymond a vendu 20 quintaux... », « il faut chomer les gerbes de blé... ils viennent de couper ; il leur reste à rentrer seulement !... « le cheval pour rouler et herser... », « tirer les vaches... », « les pommes de terre sont finies et assez bien rendu... », « les pommes sont ramassées : 900 kgs vendu 10000 frs... », « la goute », « arracher les rutes et commencer les semailles... », « Claude émonde le bois avec Arsène... », « semer carottes et haricots, planter les hartichauds... », « pour les plantations, le cerisier est pris, le châtaignier non... » .

Voici d'autres extraits.

« ... Nous avons beaucoup travailler le mois d'octobre est le ramassage les pommes sont presque toute entassée mais il nous faut encore la semaine pour en finir les betteraves sont aussi entassées les travaux des champs vont tout de même ralentir ce qui nous donnera un peu de repos et un peu de liberté surtout pour les femmes malgré que nous avons tant d'occupations... » (octobre 58).

« ... le beurre est vendu à Rémy (S.) 600 frs le kg et les œufs 230 frs la douzaine » (novembre 58).

« ... la santé est bonne, chez Raymond (J.) les mioches poussent comme des champignons » (février 59).

«... jeudi dernier nous avons eu le bull-dozer sur les champs de la Roche en moins de cinq heures les talus de la Roche d'abat et celui de la grande Roche ont été abattu ensuite la tronçonneuse coupait les arbres un autre bull-dozer enlève les souches et met le terrain à niveau et maintenant les 3 champs ne font plus qu'un qui contient presque 5 hectares » (octobre 60).

« ... C'est le ramassage de pommes qui il y en a tant cette année nous n'avons pas encore fini chez Raymond en on livrés 5 tonnes hier. Il faut ramasser les betteraves et les ruta-bagas ce qui passe du temps et pourtant voici le moment des semailles » (octobre 60).

« ... Nous avons beaucoup de travail avec nos 4 bêtes à cornes 6 cochons 12 poules la semaine dernière 30 poussins et 25 lapins notre petit jardinage et les travaux des champs » (mars 61).

« ... La neige commence à tomber, il nous reste à faire notre mangé et soigner les bêtes à l'étable ce qui nous donne un peu d'occupations 4 bêtes à cornes 6 cochons lapins et poules » (mars 62).

« ... pour vous donner de nos nouvelles tout va bien à la maison la santé de votre papa est bonne pour le moment puisqu'il est parti à la chasse aujourd'hui il a prit un permis encore cette année cela lui fait du bien de se promener a travers les champs surtout par le beau temps comme aujourd'hui. Quant a moi je vais beaucoup mieux il y a 15 jours j'ai été en vélo a Mauron partie a 8 H le matin je suis aller prendre une consultation au Docteur Thomas pour ma jambe il m'a donné un traitement de 15 jours je ne suis pas guérie mais beaucoup mieux ... j'ai été au dentiste depuis je suis soulagée j'ai fait extraire une dent il est bien volontiers de faire le reste et me placer un appareil je n'ai encore rien décidé car c'est toujours 12 km + 12 qui me font peur a faire en vélo » » (mars 62).

« ...vous avez dû apprendre aussi que le notaire H. et A.L. (Mauron) ont été arrêtés comme O.A.S. ils sont en prison » (mai 62).

« ...Nous avons battu lundi dernier le petit grenier est plein la génisse a fait le petit veau il y a 8 jours nous avons donc 2 petits veaux 4 gros cochons j'ai beaucoup de travail » (septembre 62).

« ... nous avons vendu 3000 kg de pommes nous n'avons pas encore de prix fixe on parle de 3000 à 4000 la tonne il nous en reste pour faire du cidre nous devons finir de semer notre froment demain nous avons toujours quatre vaches 4 cochons » (décembre 62).

« ... le battage de blé noir n'est pas encore commencer ; Raymond en a beaucoup (Pennedeuc). Les pommes il n'y en a pas beaucoup nous pouvons en ramasser 1000 ou 1200 kgs » (septembre 63).

«... ici tout est beau dans la nature du beau soleil du beau grain dans les champs de belles pâtures et surtout de beaux pommiers si vous verriez comme ils sont bien fleuris » (mai 65).

« ... ici c'est bien la saison morte toujours du mauvais temps , bien mal sain avec les brouillards et l'humidité les travaux des champs sont presque terminés il nous reste encore les pommes à pilées : nous attendons la presse ... Rémi (épicerie) quitte Brignac à la fin de l'année et part pour Tréguier notre pauvre petit bourg a déjà perdu Daubaire et Fichet. Paul prendra la tournée de Brignac tous les lundis. » (novembre 65).

« ... Raymond a coupé un peu il garde orge et le froment à battre à la moissonneuse ce qui fait beaucoup cette année » (août 66).

« ... Raymond a vendu 107 cochons ... Beaucoup de cultivateurs ont eu la moissonneuse Raymond en a fait moissonner la moitié de sa récolte environ 5 ha. le reste n'est pas encore battu notre froment est passé à la moissonneuse » (août 66).

« ... on a mis un coup pour rentrer la moisson et battre l'orge... Avez-vous appris la catastrophe de Mauron à la ville Géant ? » (août 67) -bang avion.

« ... Nous nous inquiétons de vous. Qu'avez-vous fait pendant les manifestations point de travail mais du chômage je pense que vous avez dû vous reposer et que vous n'avez pas suivi les manifestants dans les rues de paris. Nous attendons de vos nouvelles pour nous racontez bien des choses (juin 1968).

« ... pour moi j'ai toujours de l'occupations avec les poules, les 2 cochons et presque 100 lapins tout cela me donne du travail. Nous avons eu du travail à ramasser toute notre petite récolte pomme de terre carottes pommes haricots etc. nous faisons comme la fourmi nous ramassons pour l'hiver » (octobre 68).

« ... Votre papa est à écosser les petits pois pour midi et effiler les haricots pour ce soir » (juillet 70).

« ... J'ai fait 10 pôt de confiture de rubarbe et 3 pôt de la gelée de cerise. Je vais arracher l'ail et les échalottes » (juillet 70).

« ... J'espère que demain tout les deux jardin seront bêcher les échalottes oignons et l'ail est planter et 2 planches de petits pois du poireaux et de la salade semer une partie de mes fleurs arranger les fraisiers et à la fin de la semaine prochaine je mêtterai quelque pomme de terre dans le jardin. lundi j'attaque la peinture de la cuisine » (mars 73).

« nous n'avons toujours pas de pluie on s'en souviendras de l'année 1976 il faudra acheter tous les légumes sauf les pomme de terre. Cet épouvantable les pauvres lapins non pas manger d'herbe depuis plus d'un mois ½ cet pire qu'en plein hiver ils non que de la paille et de l'avoine et un repas de granulé que j'ai étez obliger de leur acheter » (août 76).

« ... ma basse cour s'agrandi j'ai 2 niché de lapins 2 dans une et 6 ou 7 dans l'autre ainsi que 16 poulets qui pousse comme des champignons tous sa fait de la distraction et de l'occupation. » (mars 81).

« ... ce matin après avoir tout remis en place après la pilerie je vous écri... » (décembre 82).

« demain on doit soutiré le cidre pour la 1^{ère} fois je ne pense pas en avoir pour longtemps car on a que 2 fûts... Pierre L. est lui aussi à l'Opital à se faire opéré... » (janvier 83).

« ... J'ai eu beaucoup de travail le jardin le cidre à sourtirer et mêttre en bouteilles et à faire bouillir hier donne bien de l'ocupation à rincer les bouteilles et les barriques... » (avril 83).

Je termine cet article par un extrait d'acte de notaire Me Boscher à Ménéac signé par Arsène le 04 août 1962 : « ... Réserve de bois : les donateurs se réservent expréssément : - un sapin marqué sur la parcelle dite « le clos des veaux » (article 2 du quatrième lot) ; ... - et tous les hêtres existant sur la parcelle dite « le bois de l'étoupe. » (article 10 du cinquième lot).

Michel



Les Dates à Retenir

Les Marchous d'Brigna
Rando Pédestre :
Le 02 septembre 2018

Repas du C.C.A.S
Le 30 septembre 2018

Le Marché d'Automne de l'Ecole
Marie-Louise Gastard
Le 06 octobre 2018

La Maison de Manon
Soirée Halloween
Le 30 octobre 2018

Réservée aux Enfants
Les parents sont les bienvenus

Commémoration de l'Armistice du
11 novembre 1918 :
Le 11 novembre 2018 à 11 heures

Fest-Deiz du Club « les Genêts d'Or »
Le 11 novembre 2018

Marché de Noël de l'Ecole
Marie-Louise Gastard
Le 02 décembre 2018

Arbre de Noël
du RPI Brignac – Saint Briec de Mauron
Le 20 décembre 2018
Salle Socioculturelle de
Saint Briec de Mauron

Le Calendrier Scolaire

Rentrée des classes :
Le Lundi 03 septembre 2018 au matin

Toussaint :
Du vendredi 19 octobre 2018 au soir
Au Lundi 05 novembre 2018 au matin

Noël :
Du Vendredi 21 décembre 2018 au soir
Au Lundi 07 janvier 2019 au matin



**on y va , on y va ...
c'est la rentrée**

Morts pour la France en 1918

JAN Augustin Marie 44 ans

De Désiré & Marie Morfoisse – Ville Mainguy
Soldat au 285^e Régiment d'Infanterie Colonial
Décédé le 30 mars 1918
A l'Hôpital sanitaire de Vannes

JEHANNET Jean Baptiste Pierre Marie 42 ans

De Jean Baptiste & Mathurine Morin - les Fougerêts
Soldat au 85^e Régiment Territorial d'Infanterie
Décédé le 12 mai 1918
A Mülheim sur la Ruhr (Allemagne)
Prisonnier de Guerre

HAGUET Victor Henri Marie 32 ans

D'Henri & Constance Chasles - Ville Déré
Soldat au 418^e Régiment d'Infanterie
Décédé le 28 juin 1918
A Saint Pierre Aigle (Aisne)
Tué à l'ennemi



GUILLARD Victor Eugène Pierre Marie 25 ans

De Pierre & Eugénie Tempier - Brignac
2^{ème} Canonnier servant au 251^{ème} Régiment d'Artillerie
Décédé le 11 octobre 1918 à Cuperly (Montfrenet) Marne
Suites blessures reçues sur Champ de Bataille
Sépulture à la Nécropole de « Mont Frenet » (Marne)

MOREUL Pierre Marie François 37 ans

De Jean & Françoise Gastard - Brignac
Soldat au 16^e Escadron du Train
Décédé le 05 novembre 1918
A l'hôpital de Varna à Kavalla (Grèce)





Les textes ont été rédigés par :

Albert, Armelle, Bernard, Chloë, Daniel, Josette, Laurent, Martial, Michel, les membres des Associations

Bulletin Municipal n° 45

1^{er} trimestre 2018

Siège Mairie – 1, Place du Souvenir – 56430 BRIGNAC

☎ : 02.97.22.80.88

mairie.brignac@xanadoo.fr

Directeur de la publication : Martial LE BRETON